
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

51/23-09-2024 Objet : Recensement de la population 2025 : Détermination du nombre d'agents recenseurs et du coordonnateur communal

Le recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2025 au 15 février 2025.

Monsieur le Maire propose de recruter 2 agents recenseurs et 1 agent recenseur qui effectuera également le rôle de coordonnateur.

Les élus ne peuvent pas être agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à recruter 2 agents recenseurs et 1 agent recenseur qui effectuera également le rôle de coordonnateur.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

52/23-09-2024 Objet : Intégration des frais d'études suite au démarrage des travaux de la future mairie

Les travaux de rénovation énergétique de la future mairie ont démarré, il y a donc lieu de réintégrer les frais d'études prévus au BP 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, suite au démarrage des travaux de la future mairie, le transfert des frais d'étude comme suit :

Chapitre 041 dépenses 231 : 10 968.00 €

Chapitre 041 recettes 203 : 10 968.00 €

Certifié Exécutoire

Tournehem s/Hem le 26/09/2024

Le Maire,

Vasseur J. Paul

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

53/23-09-2024 Objet : Avis sur la rétrocession des voiries Rue Abbé Paul Allart, Rue Abbé Léon Guerlet et Rue du Maréchal d'Humières

La Société Flandre Opale Habitat, propriétaire des logements Rue Abbé Paul Allart, Rue Abbé Léon Guerlet et Rue du Maréchal d'Humières souhaite rétrocéder les voiries et espaces verts à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 voix contre

- Emet un accord de principe sur la rétrocession à la commune des voiries, trottoirs et espaces verts des Rue Abbé Paul Allart, Rue Abbé Léon Guerlet et Rue du Maréchal d'Humières aux conditions suivantes :
 - Les voiries et trottoirs devront être refaits intégralement aux normes actuelles.
 - Un état des lieux après travaux sera réalisé avant l'acceptation définitive de rétrocession.
 - La station de relevage sera rétrocédée à la CAPSO après remise en état, la commune n'ayant pas la compétence assainissement.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

54/23-09-2024 Objet : Réadhésion au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service de prévention et santé au travail du centre de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de prévention et santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

55/23-09-2024 Objet : CAPSO : Réadhésion de la commune au groupement de commandes des fournitures administratives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L21-13-6 et L21-13-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019,

Considérant la nécessité de développer les actions de mutualisation entre les communes et la communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer dans un cadre défini et partagé,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes portant sur les fournitures administratives pour ses propres besoins,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur les fournitures administratives (papier, fournitures de bureau, enveloppes).

La commune de Quiestède est désignée comme coordinatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans une convention constitutive. A ce titre, elle a en charge, avec l'appui des services communautaires, de recenser les besoins des communes adhérentes, de

rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation du marché. Celui-ci comprend 3 lots :

- Lot 1 : fournitures de bureau*
- Lot 2 : articles de papeterie*
- Lot 3 : enveloppes*

Les membres du groupement ont la possibilité d'adhérer à un ou plusieurs lots.

Les membres de la commission d'appel d'offre du groupement de commandes seront convoqués en temps voulu pour retenir le ou les prestataires.

Le groupement de commandes prendra effet à la date de notification (mai 2025) pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit une durée maximum de 4 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur l'achat des fournitures administratives lot 2 : article de papeterie,*
- D'approuver les termes du projet de la convention constitutive du groupement désignant la commune de Quiestède, coordonnatrice,*
- De désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement :*
 - o Titulaire : VASSEUR Jean-Paul*
 - o Suppléant : BAL Julien*
- De valider la répartition des frais de coordination du groupement,*
- D'autorise le maire de la commune de Quiestède, coordonnatrice du groupement, à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

56/23-09-2024 Objet : Tarif pour les accompagnants au repas des aînés

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 3 novembre 2024 à la salle des fêtes.

Le repas des aînés sera préparé par Papillandises au prix de 41.18€ par personnes sans les boissons ni l'animation.

Les aînés peuvent être accompagnés à ce repas.

Il y aurait donc lieu de déterminer le tarif pour ces accompagnants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité,

- o d'appliquer un tarif de 45€ par accompagnant au repas des aînés.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

57/23-09-2024 Objet : Cadeaux pour les doyens au repas des aînés

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'offrir comme l'année dernière des paniers garnis pour le doyen et la doyenne présents au repas des aînés.

En 2023, le panier garni valait 30€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'acheter des paniers garnis d'une valeur de 30€ pour les 2 doyens présents au repas des aînés.

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Pas-de-Calais L'an deux mille vingt-quatre le vingt-trois septembre à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Tournehem-sur-la-Hem s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur VASSEUR Jean-Paul, Maire, en suite de convocation adressée à chacun de ses membres le 17 septembre 2024 et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Arrondissement

Saint-Omer Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de BAL Emmanuel (pouvoir donné à BAL Julien), BAL Honorine (pouvoir donné à VASSEUR Jean-Paul), JACQUART Hélène, non excusée.

Canton

Saint-Omer Quorum : Les membres présents représentent la majorité des membres en exercice soit : 12/15.

Madame BAL Marie-Claude est élue secrétaire de séance.

Séance

23 septembre 2024

N° délibération

58/23-09-2024 Objet : Cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la reconduction des cadeaux de l'année dernière pour le Noël du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- *Décide d'offrir au personnel communal pour le Noël une carte cadeau de 50€, une bouteille de mousseux et une boîte de chocolat*

Le Maire
VASSEUR Jean-Paul

